

**PROCES VERBAL**  
**du Conseil Municipal du mardi 18 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit juin, l'assemblée régulièrement convoquée le 11 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de Bernadette RETOURNARD.

Sont présents : Bernadette RETOURNARD, Bernard VIALLETEL, Yannick THOMAS, Marie-Dominique CAUNOIS, Eliane SANDALO, Claude VOGUET, Florence PARDOENS, Christophe GIBRAT, Michel DROUIN

Sont représentés : Véronique KOLB, Jacques ROUSSELIN, Pascal MONIOT, Frédéric BERHAUT, Clélia DESSAINT, Elise CHIARLA

**ORDRE DU JOUR**

- 1) TLPE 2025 ;
- 2) Subvention : APEAMF CHCC LA VALLEE CCAS souvenir français,
- 3) Subvention : association de la chasse,
- 4) Subvention comité des fêtes,
- 5) Subvention : les chats libres de Chaumont,
- 6) Vente parcelle section ZA n°451 hameau de Bellevue,
- 7) Déclassement de la parcelle section 096 B n°801 Saint Vallier,
- 8) Vente parcelle section 096 B n°801 Saint Vallier,
- 9) Travaux de voirie rue Saint Martin,
- 10) Travaux de voirie du VC2 (voie communale n°2) partie haute,
- 11) Choix des entreprises pour la création de la garderie,
- 12) Choix des entreprises pour les travaux de voirie rue Saint Martin,

**Points divers**

- Point d'information sur l'assainissement : schéma d'assainissement,
- Composteurs collectifs,
- Agro photovoltaïque sur LAVILLE-AUX-BOIS,
- Proposition Age et Vie.

19H00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : Monsieur Michel DROUIN est nommé secrétaire **à l'unanimité**.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté **à l'unanimité**.

## 2024013 – Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 2025

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure a été instituée par l'article 171 de la loi de modernisation de l'économie du 04 août 2008 pour lutter contre la pollution visuelle et éviter les installations abusives de panneaux publicitaires. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide des tarifs pour 2025 :

Enseignes				
Superficie totale inférieure ou égale à 7m <sup>2</sup>	Superficie totale supérieure à 7m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12m <sup>2</sup> , non scellées au sol	Superficie totale supérieure à 7m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12m <sup>2</sup> , scellées au sol	Superficie totale supérieure à 12m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50m <sup>2</sup>	Superficie totale supérieure à 50m <sup>2</sup>
Exonération	Exonération	10.00€	20.00€	40.00€

Dispositifs publicitaires et pré enseignes			
Supports non numériques		Supports numériques	
Superficie totale inférieure ou égale à 50m <sup>2</sup>	Superficie totale supérieure à 50m <sup>2</sup>	Superficie totale inférieure ou égale à 50m <sup>2</sup>	Superficie totale supérieure à 50m <sup>2</sup>
10.00€	20.00€	30.00€	60.00€

## 2024014 - Subventions aux associations locales au titre de l'année 2024

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, attribue la somme de :

- 400,00 € à l'association des parents d'élèves (APEAMF),
- 430,00 € au cercle hippique de CHAUMONT-CHOIGNES,
- 430,00 € à l'association la Vallée,
- 100,00 € au souvenir français,
- 2 000,00 € au CCAS.

## 2024015 - Subventions 2024 : association de chasse

Le Conseil Municipal, **à la majorité** (3 abstentions Mme CAUNOIS, PARDOENS et M. ROUSSELIN), attribue la somme de 350,00 € à l'association de chasse.

## 2024016 - Subventions 2024 : comité des fêtes

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** (M. THOMAS ne prend pas part au vote), attribue la somme de 430,00 € au comité des fêtes.

## 2024017 - Participation financière à l'association " les chats libres de Chaumont "

Afin de poursuivre le partenariat avec l'association « Les Chats Libres de Chaumont » (LCLC), le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, (Madame KOLB ne prend pas part au vote), autorise l'association à procéder à la capture des chats errants qui se trouvent sur la commune, en vue de leur stérilisation et identification avant de les relâcher sur leur lieu de prélèvement et attribue une aide financière de 400,00 € pour les frais vétérinaires.

### **2024018 - Vente de la parcelle section ZA n° 451 Hameau de Bellevue**

Une **habitante de la commune a demandé la possibilité de racheter une parcelle** (55 m<sup>2</sup>) appartenant au domaine privé de la commune. Cette parcelle, enclavée entre sa maison (située Hameau de Bellevue) et un pan rocheux, ne dessert aucun réseau public. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de vendre la parcelle section ZA n° 451 Hameau de Bellevue de 55 m<sup>2</sup> au prix de 8,00 € le m<sup>2</sup>, compte tenu de la surface de falaise comprise dans la parcelle : soit un total de 440,00 €. Les frais d'arpentage seront à la charge du demandeur ;

### **2024019 - Déclassement du domaine public : parcelle section 096 B n°801 à Saint Vallier -**

CONSIDERANT que le bien communal, nouvellement cadastré, parcelle section 096 B n°801 selon un document d'arpentage n° 308 H établi le 23 janvier 2024 par le cabinet KOLB-BOURRIER, géomètres experts DPLG, était à l'usage de trottoir ;

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où il servira de parking pour un usage privé ;

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien ;

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, constate la désaffectation du bien sis parcelle section 096 B n°801 à Saint Vallier pour une contenance de 15m<sup>2</sup> et décide du déclassement dudit bien du domaine communal et son intégration dans le domaine privé communal.

### **2024020 - Vente de la parcelle section 096 B n° 801 Saint Vallier**

Suite aux travaux de la rue Saint Vallier, un riverain a demandé la possibilité de racheter une partie du trottoir (15 m<sup>2</sup>) devant chez lui afin de créer un parking privé. La commune, ayant procédé au déclassement de la parcelle, peut procéder à l'aliénation du bien. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de vendre la parcelle section 096 B n° 801 Saint Vallier de 15m<sup>2</sup> au prix de 10,00 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 150,00 €. Les frais d'arpentage seront à la charge du demandeur.

### **2024021 - Travaux de voirie rue Saint Martin**

La rue Saint Martin est de plus en plus endommagée par la circulation et les aléas climatiques. Il convient de la restaurer en urgence afin de sécuriser la circulation. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de la réfection de la rue Saint Martin dont le coût prévisionnel s'élève à 60 000,00 € HT.

### **2024022 - Travaux de voirie sur la voie communale n°2 (VC2)**

La voie communale n°2 (VC2) est de plus en plus endommagée par la circulation et les aléas climatiques sur sa partie haute. Il convient de restaurer en urgence cette voie afin de sécuriser la circulation. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide des travaux de voirie sur la voie communale n°2 (VC2) dont le coût prévisionnel s'élève à 60 000,00 € HT.

## 2024023 - Attribution des lots pour la construction de la garderie

Suite au marché public lancé le 24 avril 2024,  
Vu le rapport du maître d'œuvre M. Yann GIRARDOT,  
Vu l'avis de la commission technique des marchés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots, pour la construction de la garderie, aux entreprises suivantes :

Lots	Désignation	Entreprises	Montants € HT
1	Terrassement -VRD	BOUREAU	51 722.63 €
2	Gros œuvre	VALENTI	58 404.02 €
3	Charpente - Couverture- Zinguerie- Bardage bois	GALLISSOT	33 600.77 €
4	Menuiseries extérieures aluminium	FEVRE SAS	26 810.00 €
5	Plâtrerie-Isolation-Plafonds	ROUSSELLE BTP	28 730.98 €
6	Menuiseries intérieures	BGC	9 506.00 €
7	Electricité-VMC	BERNAND C	18 713.15 €
8	Plomberie-ECS-Chauffage	ETNAIR	27 744.12 €
9	Carrelage-Faïences	GAUCHERON	13 811.26 €
10	Peintures-Tentures-Sols souples	DEVARENNES	11 661.00 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>280 703.93 €</b>

## 2024024 - Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie rue Saint Martin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux de voirie rue Saint Martin à l'entreprise EIFFAGE, sise 32 rue des frères Garnier, ZI Dame Huguenote 52003 CHAUMONT cedex pour un montant de 47 242,80 € HT.

## Points divers

Madame la Préfète a envoyé aux communes une information concernant le **financement des composteurs et des plateformes des points d'apport volontaire** :

- Acquisition de composteurs :
  - o Les communes, dessaisies de la compétence en matière de collecte et traitement des déchets ménagers, ne peuvent financer la mise à disposition de composteurs pour leurs habitants ;
- Aménagement des points d'apport volontaire :
  - o L'installation de bornes d'apport volontaire relève de l'autorité compétente en matière de collecte des déchets.

La question de l'entretien de ces composteurs collectifs n'a pas été évoquée. Quid de l'autorité qui en aura la charge. A suivre !

### **Parc agri photovoltaïque sur LAVILLE-AUX-BOIS**

La société GREEN-LIGHTHOUSE est toujours en attente des permis de construire définitifs. Pour rappel, ce projet concerne l'installation d'une ferme agri photovoltaïque sur environ 140 hectares. Elle sera située, pour partie, sur le finage de Chamarandes-Choignes (40 hectares), l'autre partie sur LAVILLE-AUX-BOIS. Des moutons (environ 600 brebis et 125 agnelles) seront installés sous les panneaux. L'aménagement paysagé sera conservé au maximum ou repensé selon des photos de 1946/1947 avec la création de nouvelles haies et d'une bergerie. Ils espèrent une exploitation fin 2025.

**Le logement communal sis 22 rue de Chamarandes** a été loué par l'association HABITAT ET HUMANISME 52. Un locataire s'y est installé le 15 juin.

-----

La parole est donnée à Bernard VIALLETEL **concernant l'assainissement communal** plus précisément sur la station d'épuration (STEP) rue de Chaumont dont la commune est concernée par 1/3 (les autres 2/3 dépendent de la Ville de Chaumont).

### **Réseau assainissement :**

Une étude au préalable est indispensable. Cette étude porte le nom de schéma directeur, dure au minimum une année et proposera des solutions d'amélioration et des phases de travaux. Ce schéma directeur a un coût. L'estimation, annoncée pour la commune, est de 90 925,00 €.

Pour information, la ville de Chaumont va également lancer son schéma directeur puisqu'elle est concernée par 2/3 sur la station d'épuration. La commune a tout intérêt à s'aligner avec cette étude qui, de plus, peut être encore subventionnée par l'Agence de l'Eau.

La commune a reçu un courrier de la SNCF concernant le « **pont de la mort** » entre les **Hautes Charrières et route de Dijon à Chaumont**.

Ce pont est utilisé seulement par les piétons. La commune devra refaire l'étanchéité du pont,

Après une visite plus minutieuse sur site, il a été constaté qu'une conduite d'eau potable DN 500 mm en acier, traverse le pont. Elle démarre de l'usine de production eau potable rue du Foulon et va jusqu'au château d'eau situé vers l'Intermarché à Chaumont.

La commune ne pouvant entamer des travaux immédiatement au vu de ce constat, un rendez-vous a été pris avec l'Agglomération de Chaumont ainsi de VEOLIA afin de déterminer la part de responsabilité de chacun pour ces futurs travaux.

### **Dates à retenir**

#### **Elections législatives :**

Dimanche 30 juin 2024 de 8h00 à 18h00,

Dimanche 7 juillet 2024 de 8h00 à 18h00.

#### **Le 14 juillet** - organisé par la Commune et le Comité des Fêtes

16h00 : jeu de quilles,

19h30 : apéritif,

23h00 : feu d'artifice.

#### **Repas des aînés** - organisé par le CCAS :

Dimanche 31 août 2024 à 12h00 à la halle des loisirs.

#### **Nettoyons la nature** - organisé par la Commune

Dimanche 29 septembre 2024 – rendez-vous à 9h00 à la salle des fêtes

Une communication aux parents d'élèves sera faite afin que les enfants participent à cet acte citoyen. Un barbecue, gratuit pour les participants, sera offert à l'issue de la manifestation.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 22h00

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 4 juillet 2024

A CHAMARANDES-CHOIGNES, le 18 juin 2024

Le Maire,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD